

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 février 2010**

Décision n° **B-2010-1403**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées et réparations des pompes haute pression à pistons de
marque Schwing Stetter - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec
l'entreprise Schwing Stetter

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er février 2010

Compte-rendu affiché le : 9 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Bouju, Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.).

Absents non excusés : MM. Charrier, Charles, Rivalta.

Bureau du 8 février 2010

Décision n° B-2010-1403

objet : **Fourniture de pièces détachées et réparations des pompes haute pression à pistons de marque Schwing Stetter - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec l'entreprise Schwing Stetter**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La direction de l'eau possède des matériels de type pompes à boues avec vis de gavage de marque Schwing Stetter, installés sur la station d'épuration à Pierre Bénite. Pour assurer la fourniture de pièces détachées et la maintenance de ces matériels, il est proposé d'établir un marché négocié sans mise en concurrence avec la société Schwing Stetter, conformément aux articles 34 et 144 II 3 du code des marchés publics.

La société a fourni une attestation justificative de ses droits d'exclusivité.

Les prestations font l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans.

Le marché comporte un engagement de commande de 400 000 € minimum HT et de 1 200 000 € HT maximum sur la durée du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

La commission permanente d'appel d'offres a attribué ce marché à ce prestataire le 15/01/2010 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande concernant la fourniture de pièces détachées et les réparations des pompes haute pression à pistons de marque Schwing Stetter et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Schwing Stetter pour un montant global minimum de 400 000 € HT et maximum de 1 200 000 € HT, conformément aux articles 34 et 144 II 3 du code des marchés publics.

2° - La dépense maximale sur quatre années de 1 200 000 € HT en résultant sera imputée sur les crédits à inscrire chaque année au budget annexe de l'assainissement - exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 - compte 615 210 de la section de fonctionnement et 215 400 de la section d'investissement - fonction 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2010.